



# NOTE D'ANALYSE DU PROJET DE CADRAGE DES RAPPORTS ITIE-RDC 2018-2020

RDC, AOÛT 2020

**Kinshasa**  
N°11 Baraka  
Barumbu, Kinshasa  
Tél : +24381 8577577  
Mail : [info@afrewatch.org](mailto:info@afrewatch.org)  
Siteweb : [www.afrewatch.org](http://www.afrewatch.org)

**Lubumbashi**  
792, Lufira, Q/Makomeno,  
Haut-Katanga  
Tél : 243822304800  
Mail : [info@afrewatch.org](mailto:info@afrewatch.org)  
Siteweb : [www.afrewatch.org](http://www.afrewatch.org)

## 1. INTRODUCTION

La RDC va produire son rapport assoupli ITIE-RDC 2018-2020 au 31 décembre 2020.

C'est dans ce cadre que le Comité exécutif de la RDC, par l'entremise du Secrétariat Technique a produit un projet de rapport de cadrage, ce dernier doit déterminer le périmètre d'application du processus de déclarations ITIE, des outils de collecte et de déclaration ainsi que de fiabilisation des données.

Saisissant de cette opportunité, AFREWATCH a produit cette note d'analyse. Cette dernière est structurée autour de deux grands points : - la redevance minière et le projet minier SICOMINES.

## 2. REDEVANCE MINIÈRE<sup>1</sup>

### 2.1. Commentaire général sur l'intégration de régions provinciales dans le périmètre

Le rapport contiendrait un grand trou si les ETD et les provinces ne déclarent pas. Le projet du rapport de cadrage a bien délimité les provinces dont les projets miniers seront inclus dans les rapports ITIE-RDC 2018 -2020, en tout 9 provinces sont concernées sur 26. Ceci rend la tâche très simple pour le ST car chaque province a une région et certaines régions font déjà des déclarations à l'ITIE.

### 2.2. Redevance récoltée en 2019

Selon le rapport CORDAID, en 2019 le montant payé par les entreprises minières de la redevance minière est de 544.459.556 UDS<sup>2</sup>. Le tableau ci-dessous indique la répartition de cette somme entre différentes entités.

Entité bénéficiaire	%	Montant \$
Gouvernement Central	50%	272 229 778
Provinces (7)	25%	163 114 889
ETD Concernées (52)	15%	81 668 933,4
FOMIN	10%	54 445 955

Le montant total de la redevance représente le 1/6 de 3,1 milliards de l'ensemble de recettes de l'Etat en 2018, selon le projet du rapport de Cadrage et la redevance aux ETD représente

<sup>1</sup> Annexe I, page 31 : liste des informations à divulguer

Annexe IV : page 44 référentiel du rapport assoupli

Annexe IIIIV page 53 périmètre des entités de l'Etat

<sup>2</sup> Fabien Mayani, Rapport : "deux ans après la révision du code minier en RDC, les communautés locales en attente des retombées sociétales", Kinshasa juin 2020, p.23

presque de 2,1% de l'ensemble de recettes. En excluant des ETD et les provinces de déclaration, le rapport va pêcher du manque d'exhaustivité.

### 2.3. Outils pour capter la redevance et son affectation

Pour faciliter la récolte des informations, AFRWATCH propose deux types de formulaires. Ces derniers ont été améliorés par les autres organisations de la société civile. Ils portent sur la déclaration de la redevance perçue et des projets financés de cette redevance par les ETD.

Les projets de formulaires constituent l'annexe n°1 de ce document.

Au regard de tous ces éléments, AFREWATCH recommande que les provinces et les ETD soient intégrées comme entités de l'Etat invitées à faire la déclaration pour les rapports ITIE-RDC 2018-2020.

### 2.4. Liste des ETD<sup>3</sup>

PROVINCE	ETD
<b>Haut-Katanga</b>	
	Commune Kampemba,
	Commune de la Ruashi,
	Commune Annexe,
	Commune de Shituru
	Secteur de Bukanda
<b>Lualaba</b>	
	Commune de Dilala
	Commune de Luilu
	Chefferie de Bayeke
	Commune de Fungurume
<b>Nord-Kivu</b>	
	Chefferie de Buhunde
	Secteur de Wanyanga
<b>Sud-Kivu</b>	
	Chefferie de Luhwindja
<b>Maniema</b>	
	Secteur de Bangu Bangu Salamabila
<b>Haut-Uelé</b>	
	Secteur de Kibali
	Secteur Mangbutu
	Chefferie Logo-Doka
	Chefferie Mariminza
	Chefferie de Logo-Ogambi
	Chefferie Dhongo

<sup>3 3</sup> Fabien Mayani, Rapport : "deux ans après la révision du code minier en RDC, le communautés locales en attente des retombées sociétales", Kinshasa juin 2020, pp.42 et 43

### **3. PROJET MINIER SICOMINES<sup>4</sup>**

#### **3.1. Informations non captées par l'ITIE**

Le rapport ITIE aujourd'hui ne capte pas suffisamment d'informations sur le projet SICOMINES ni ne permet de créer un débat citoyen autour de ce projet, alors que le risque d'endettement pour le pays reste très grand. Pour cette raison, les formulaires doivent être améliorés pour intégrer les informations suivantes :

- la quantité de cuivre et cobalt produite (avec une explication si la production est celle prévue dans la convention oui ou non et pourquoi. Et quelle est la partie responsable?);
- le montant dépensé dans les infrastructures de 2009 à ces jours, et la période à laquelle la partie chinoise pense terminer le financement des infrastructures;
- les chiffres d'affaires, les dépenses et le montant remboursé par année (sachant que le projet est totalement exonéré) ;
- le montant investi pour les deux volets du projet (infrastructures et mines jusqu'en 2020);

#### **3.2. Autres informations non captées**

En plus des préoccupations ci-haut, aujourd'hui, les rapports ITIE-RDC ne répond pas non plus aux autres questions suivantes :

- 11 ans après la signature de la convention : sur 3 milliards des infrastructures le Groupement d'Entreprises Chinoises (GEC) n'a déboursé que moins de \$ 350 millions. Alors que la logique normale aurait été que la partie infrastructure soit complètement financée avant que le projet minier entre en maturité/production. Sans un suivi rigoureux la RDC va financer ses propres infrastructures, payer les intérêts de son propre argent aux entreprises chinoises.
- A la fin du remboursement des parties mines et infrastructures avec les intérêts, la convention et même les différents rapports ITIE n'expliquent pas pourquoi le GEC aura 68% des parts d'actions et la GCM 32% dans SICOMINES ;

En tant donné le risque de l'endettement du pays, l'ITIE devait initier une étude thématique pour évaluer le respect des engagements entre les deux parties. Cette analyse, devra fournir les avis techniques au gouvernement congolais.

---

<sup>4</sup> Annexe I, page 32 : liste des informations à divulguer